

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00373

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037310

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT 2023

I. Contexte

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire
- pérenniser les entreprises déjà créées pour faciliter leur maintien en activité
- attirer des projets exogènes au territoire.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole met à disposition des porteurs de projets plusieurs pôles entrepreneuriaux structurés pour permettre l'accueil des projets dans des bâtiments dédiés (les pépinières et hôtels d'entreprise) dans des conditions matérielles favorables à leur développement. Au sein de ces pôles, une animation et un accompagnement spécifiques, individuels et collectifs, sont également proposés aux porteurs et porteuses de projet.

Pour opérer ces animations et accompagnements, Saint Etienne Métropole s'appuie sur des partenaires qui sont :

- des plateformes de financement (partie II), qui proposent des financements adaptés aux différents projets (partie IV)
- des partenaires spécialisés (partie III), qui proposent des accompagnements spécifiques et individualisé (partie V)

II. Les plateformes de financement

L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux structures de financement de la création d'entreprises. Ces structures interviennent sur cinq segments cibles selon la complexité du projet :

- entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une importante mise de départ (objectif : se créer son propre emploi) accompagnées majoritairement par l'ADIE,
- entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers d'euros accompagnées majoritairement par Initiative Loire,
- entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus accompagnées majoritairement par le Réseau Entreprendre Loire,
- entreprises à dimension sociale et solidaire accompagnées majoritairement par Loire Active.

Des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont apportées par les opérateurs :

- micro-crédit,
- prêt d'honneur associé à des engagements de prêt bancaire (coefficient 6),
- garantie.

III. Les partenaires spécialisés

Sur la base des orientations thématiques des 5 pépinières et 2 hôtels d'entreprises proposés sur la territoire et en cohérence avec les modalités de l'entrepreneuriat actuel (micro entreprise, entrepreneur individuel, portage salarial, développement de l'économie social et solidaire), Saint Etienne Métropole a initié des partenariats avec plusieurs acteurs répondant à ces enjeux en termes d'animation et d'accompagnement

- E-Commerce / WELCOM :

Via la pépinière République qui cible designers, artisans d'art, maison d'édition, e-commerçants, commerçants souhaitant se diversifier via le e-commerce, il est proposé de pérenniser les actions de Welcom, association spécialisée dans la sensibilisation et la formation aux enjeux du e-commerce.

- Economie sociale et solidaire / Ronalpia:

L'émergence de cette économie aux modèles alternatifs s'est faite de plus en plus présente ces dernières années et a été développée sur le territoire par Ronalpia, incubateur implanté à St Etienne et spécialisé dans l'accompagnement des structures de l'ESS. Fort de 5 années d'expérience sur le territoire, Ronalpia a démontré sa capacité à accompagner les porteurs et porteuses selon un process pertinent, professionnel et efficace. Il est proposé d'initier une aide directe à cette structure.

- Portage salarial / Cap Services :

La SCOP Cap Services dispose d'une expertise en portage salarial pour accompagner les porteurs de projet dans les métiers de la création. Elle permet aux projets d'être testés en limitant les risques pour le porteur.

- Pôle Entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond / Club Gier :

Dédié à l'industrie, sa préconfiguration (5 bureaux et 1 espace de coworking) a ouvert en janvier 2020, en partenariat avec le Club Gier qui prend en charge la gestion et l'animation du lieu.

IV. Propositions au titre des plateformes de financement

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé d'établir une relation de partenariat avec chacune des structures d'accompagnement à la création du territoire (ADIE, Initiative Loire, Réseau Entreprendre, Loire Active) pour la mise en œuvre et la complémentarité de leurs programmes d'actions :

➤ ADIE LOIRE

Bilan 2022 : 195 entrepreneurs financés sur la Métropole en 2022 dont 88% sont demandeurs d'emploi ou allocataires des minimas sociaux et dont plus d'un sur 2 (58%) vivait en dessous du seuil de pauvreté au moment du financement. 24 d'entre eux habitent dans les quartiers prioritaires de la Métropole, quartiers au sein desquels nous avons poursuivi l'animation d'ateliers d'information auprès des porteurs de projet, dans la cadre de la Fabrique à Entreprendre de St Etienne Métropole.

En 2022 :

- Les actions se sont recentrées sur les activités professionnelles, la mobilité étant globalement assurée par les bénévoles.
- Lauréat de l'AP ITI (Insertion par le Travail Indépendant), l'ADIE a pu distribuer une subvention de 3k€ supplémentaire en plus en des prêts qu'elle octroie
- Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées ressort à 84% (effet covid a garder en tête)
- L'ADIE estime à environ 600 le nombre de personnes sur le territoire qui auraient besoin d'un de leurs dispositifs de création

Pour l'exercice 2023, l'ADIE LOIRE *sollicite une subvention de fonctionnement de 26 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel*. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2023, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

➤ INITIATIVE LOIRE

Bilan 2022 : 576 personnes en portefeuille dont, pour 2022, 104 reçus, 91 dossiers validés et 86 prêts d'honneur Initiative Loire pour 719k€ et des dispositifs BPI pour un montant total de 316 k€

Pour l'exercice 2023, INITIATIVE LOIRE *sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel*. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2023, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser à INITIATIVE LOIRE une subvention d'investissement de 50 000 € pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur.

➤ FRANCE ACTIVE LOIRE

Bilan 2022 : 188 porteurs de projets accueillis, 58 projets financés, 1,7M€ engagés en garanties bancaires, 500 k€ de prêts, 2,8M€ de financements bancaires. Sur le volet aides d'urgences, 49 structures ont été accompagnées, 456 k€ d'aides ont été mobilisés.

Pour l'exercice 2023, FRANCE ACTIVE LOIRE *sollicite une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de 26 000 €*. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2023, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser à FRANCE ACTIVE LOIRE une subvention d'investissement de 11 000 € pour le développement du fonds de soutien aux startups en innovations sociales.

➤ RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE

Bilan 2022 : 23 entreprises accompagnées, 655 k€ de prêts d'honneur octroyés, 256 emplois créés ou suvegardés.

Pour l'exercice 2023, RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2023, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser à RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE une subvention d'investissement de 35 000 € pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance.

V. Propositions au titre des partenaires d'animation des pépinières

- Pour le thème E-Commerce,
- **L'année 2022** est une année de reprise qui a permis de consolider les actions de l'association. La formation « Devenir E Commerçant » a rencontré un joli succès avec une présence moyenne de 9 résidents sur chaque session. La relation aux pépinières est assurée directement par l'association et a fait la preuve de sa pertinence. Welcom n'a pas sourcé de projet ecommerce éligible à la pépinière République.
 - **Pour 2023,** il est proposé le renouvellement du partenariat pour 2023 avec l'association Welcom qui aura pour mission :
 - La détection des entreprises de « e-commerce » intéressées par l'espace Showroom de la pépinière et les services proposés ;
 - L'accompagnement des « e-commerçants » et/ou des commerçants souhaitant évoluer vers le e-commerce, pour la mise en place de leur activité ;
 - L'organisation de permanences pour rencontrer les stéphanois, les entrepreneurs de la pépinière et l'écosystème local ;
 - L'animation de conférences / ateliers dédiés au e-commerce.

Au titre de ce partenariat pour 2023, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € à l'association Welcom.

- Pour le portage salarial des porteurs de projet dans les domaines de la création, il est proposé la création du partenariat avec la structure Cap Services qui aura pour missions :
- la détection des artisans d'art, designers, maisons d'édition souhaitant bénéficier d'un atelier et bureau partagé en centre-ville de Saint-Etienne ;
 - l'organisation régulière de permanences ;
 - l'accompagnement des entrepreneurs hébergés avec leurs outils de suivi et des entretiens réguliers ;
 - l'animation sur le site de formations / animations collectives permettant de consolider les liens entre entrepreneurs et écosystème local.

- **Bilan 2022** : Cap services a enregistré les résultats suivants sur le territoire SEM:
 - 40 porteurs de projets rencontrés
 - 19 entrées en contrat CAPE
 - 11 entrées en CESA

- **Au titre de ce partenariat pour 2023**, il est proposé d'attribuer *une subvention de 40 000 € à CAP SERVICES*.

- Pour la pépinière NOVACIERIES, il est proposé le renouvellement du partenariat avec le Club Gier qui aura pour missions :
 - ✓ L'animation du comptoir « innovation et entrepreneuriat » situé au sein de la pépinière Novaciéries :
 - Accueil physique et téléphonique et gestion du courrier ;
 - Gestion commerciale de l'espace de coworking de la pépinière ;
 - Organisation de petit-déjeuner d'information ;
 - Programmation de conférences/ateliers ;
 - Gestion commerciale des espaces réceptifs du bâtiment 60.
 - ✓ La détection et qualification des porteurs de projets :
 - Organisation d'opérations de sensibilisation ;
 - Réalisation de prédiagnostics et prescriptions en lien avec Saint-Etienne Métropole ;
 - Remontée de dossiers aux comités d'engagements correspondant.
 - ✓ L'accompagnement des porteurs de projets :
 - Coordination des intervenants (Saint-Etienne Métropole et Chambres consulaires) ;
 - Mise en place d'un parrainage au sein du Club Gier ;
 - Sensibilisation à l'innovation par le design.

- **Bilan 2022** : après une période difficile, le Club Gier regagne des adhérents ne nombre pour se stabiliser à 160 adhérents. Concernant les actions auprès de nos résidents, le Club Gier a le bilan suivant :
 - Présentation des résidents lors de l'AG du club
 - 2 résidents ont mené une action formation auprès des adhérents
 - Présentation des résidents dans la newsletter de septembre
 - Des formations, 1 à 2 fois /mois
 - Présence aux Lundis du club, 1 lundi/mois : échange ouvert autour des
 - afterwork 1 fois/mois
 - (Nouveauté) le café des nouveaux 1/mois (a noter début 2023 un café dédié aux résidents)
 - Communication : création d'une vidéo de présentation de chaque résident

A noter que, dans le cadre du projet PEI, le Club Gier a créé la commission PEI qui a contribué à la programmation via atelier Karr. Est en attente des suites au projet.

- **Au titre de ce partenariat, il est proposé pour 2023** d'attribuer *une subvention de fonctionnement de 26 000 € au Club Gier*.

- Pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire :
 - **L'année 2022** :
 - Concernant le programme Incubation :
 - 22 projet détectés
 - 18 dossiers reçus et étudiés
 - 13 projets passés en entretien

- 8 projets présentés au comité de sélection
 - 6 projets accompagnés en création (soit un total de 27 depuis 2018)
 - Concernant le changement d'échelle :
 - 6 entreprises sociales accompagnées dans leur développement soit :
 - 4 en changement d'échelle (Booster)
 - 2 en essaimage (Implantation)
 - Concernant l'animation territoriale : une quinzaine d'événements ont été organisés sur le territoire par Ronalpia autour de l'ESS.
- **Pour 2023**, il est proposé le renouvellement du partenariat pour 2023 avec l'incubateur RONALPIA qui aura pour mission
 - La détection des entreprises ESS souhaitant bénéficier d'un accompagnement dédié pour leur lancement et leur développement ;
 - L'accompagnement des projets ;
 - L'organisation d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'ESS auprès de la population du territoire ;
 - L'animation de conférences / ateliers dédiés à l'ESS.

Au titre de ce partenariat pour 2023, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à RONALPIA.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :**
 - **26 000 € à l'ADIE Loire ;**
 - **40 000 € à Initiative Loire ;**
 - **26 000 € à France Active Loire ;**
 - **40 000 € à Réseau Entreprendre Loire ;**
 - **14 000 € à Welcom ;**
 - **40 000 € à Cap Services ;**
 - **26 000 € au Club Gier ;**
 - **30 000 € à RONALPIA pour contribuer au développement de l'ESS sur le territoire ;**
- **approuve le versement des subventions d'investissement suivantes :**
 - **50 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur ;**
 - **11 000 € à France Active Loire pour contribuer à son fonds de soutien aux startups en innovation sociale ;**
 - **35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fonds « Booster » ;**
- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent.**
- **Les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2022 sur les comptes :**
 - **INUM ENTRE, Chapitre 65 pour le fonctionnement,**
 - **INUM SUFLI pour l'investissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD